



Dossier du BHI N°. S1/1001/WP

LETTRE CIRCULAIRE 53 /2009
31 juillet 2009

PROPOSITIONS DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET DE L'OHI POUR 2010

Références : a) Règlement financier de l'OHI, Article 8
b) Décision N° 24 de la XVIIème Conférence H.I. - Programme de travail 2008/2012
c) Décision N° 32 de la XVIIème Conférence HI - Budget quinquennal 2008-2012

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

1. Conformément à l'Article 8 du Règlement financier de l'OHI, le budget de l'OHI proposé pour 2010 (**Annexe A**) est, par la présente, soumis aux membres de la Commission des finances, aux fins de commentaires. Le BHI a établi ce budget à partir du programme de travail pour 2010 et du budget quinquennal approuvé par la XVIIème Conférence HI. Il n'est pas demandé aux membres de la CF de réviser le programme de travail de l'OHI proposé pour 2010 (**Annexe B**) ; le Comité de direction estime toutefois que celui-ci fait partie intégrante du budget et l'a donc inclus à ce titre. Une description du budget et du programme de travail pour 2010, qui développe les brèves explications et les chiffres fournis dans les documents principaux, est jointe en **Annexe C**.

2. Nous attirons votre attention sur les ajustements suivants apportés aux « Revenus », dans le cadre de la préparation de cette proposition :

Tableau I. Revenus :

Le budget quinquennal approuvé par la XVIIème Conférence ne prévoit pas d'augmentation de la valeur unitaire de la part de contribution pour l'année 2010; en conséquence, la valeur unitaire de la part est maintenue au même niveau que pour la période 2005 à 2009, c'est-à-dire à 3 984,48€.

Le budget de 2010 tient compte de l'adhésion du Qatar et de l'Irlande et du rétablissement des droits et prérogatives du Suriname après la XVIIème Conférence H.I, ainsi que d'une diminution nette d'une part en raison des variations de tonnage, faisant passer le nombre de parts de 673 (comme prévu dans le budget quinquennal - référence c) à 686. Compte tenu des 4 parts impayées par les Etats membres suspendus, le nombre de parts prises en compte pour le calcul des revenus s'élève à 682, et détermine un revenu de contributions de 2 717 415 Euros.

Les chiffres des autres revenus ont été mis à jour afin de tenir compte :

- d'un ajustement de la taxe interne sur les salaires (157 650 € au lieu de 162 000 €)
- d'une réduction des ventes de publications suite à la décision de les distribuer à titre gratuit (1 500 € au lieu de 10 500€)
- d'une diminution des intérêts bancaires en raison de la baisse des taux monétaires sur les marchés financiers (25 000 € au lieu de 47 500 €).

Compte tenu de toutes ces variations, les ressources totales s'élèvent à 2 909 565 Euros.

Tableau II. Dépenses :

Le Comité de direction recommande de maintenir le niveau des dépenses de ce chapitre au montant approuvé lors de la XVIIème Conférence H.I., dans le cadre de l'adoption du budget quinquennal soit 2 876 006 Euros (référence c).

Chapitre I. Coûts afférents au personnel : 2 137 132 Euros

Chapitre II. Dépenses de fonctionnement : 533 626 Euros

Chapitre III. Dépenses d'investissement : 69 248 Euros

Chapitre IV – Dotation aux fonds dédiés : 136 000 Euros

3 Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2010 (**Annexe B**) est scindé de façon explicite en trois nouveaux programmes de l'OHI établis conformément au plan de travail de l'OHI approuvé lors de la 4^e CHIE, en juin 2009. Son contenu a été extrait du programme de travail quinquennal approuvé et les tâches mises à jour et réparties conformément à la nouvelle présentation.

4 Il est demandé aux membres de la Commission des finances de bien vouloir examiner l'**Annexe A** et de fournir des commentaires au BHI, avant le **20 septembre 2009**.

5 Le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2010 seront ensuite communiqués aux Etats membres pour approbation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur

- P.J. :
- Annexe A – Budget de l'OHI proposé pour 2010
 - Annexe B – Programme de travail de l'OHI proposé pour 2010
 - Annexe C – Programme de travail et budget pour 2010–Document explicatif.

INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANISATION

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

BUDGET FOR 2010
TABLE I - INCOME - (Euros)

ANNEX A

Budget approuvé 2008 Approved budget	Budget approuvé 2009 Approved budget	Budget quinquennal 2010 Approved 5Years Budget
0,00	0,00	0,00
673,0	684,0	673,0
3 984,48	3 984,48	3984,48
2 681 555	2 725 384	2 681 555
9 000	9 000	10 500
0	0	0
45 000	45 000	47 500
7 800	7 900	8 000
153 820	157 666	162 001
-----	-----	-----
2 897 175	2 944 950	2 909 556
=====	=====	=====

BUDGET POUR 2010
TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

ANNEXE A

	Budget révisé 2010 Updated budget
Percentage of increase proposed (%) Pourcentage d'augmentation proposé	0,00
Final number of shares Nombre de parts définitif	682
Unit share value - Valeur unitaire de la part	3984,48
A. CONTRIBUTIONS	
Contributions	686
provision for suspended Member States	-4
Basis for budget estimates	682
	2 733 353
	-15 938
	2 717 415
B. SALES OF PUBLICATIONS	1 500
Ventes de publications	
C. ADVERTISEMENTS IN PUBLICATIONS	0
Annonces dans les publications	
D. INTEREST ON BANK ACCOUNTS	25 000
Intérêts sur comptes en banques	
E. EXTRAORDINARY INCOME	8 000
Revenus exceptionnels	
F. INTERNAL TAX	
Imposition interne	157 650

	2 909 565
	=====

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
 BUDGET POUR 2010
 TABLEAU II - DEPENSES - (Euros)

Budget approuvé 2008 Approved budget Euros	Budget approuvé 2009 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2010 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTER - CHAPITRE	Budget révisé 2010 Updated Budget Euros
			I. PERSONNEL COSTS	
			DEPENSES DE PERSONNEL	
2 038 500	2 084 791	2 137 132	Salaries Directing Committee - Comité de direction	2 137 132
			Salaries Other staff - Autres membres du personnel	
			Social charges - Charges sociales	
			Benefits and Pensions - Prestations de retraite	
			Controllable Personnel cost - Coût de personnel	
515 076	524 365	533 626	II. CURRENT OPERATING COSTS	533 626
			DEPENSES DE GESTION COURANTE	
			Maintenance, communications, etc.. - Entretien et communications	
			Consulting - Consultants	
			Travels - Déplacements	
			Publications	
74 200	69 224	69 248	III. CAPITAL EXPENDITURE	69 248
			DEPENSES DE CAPITAL	
			IV. ALLOCATIONS TO FUNDS	
7 800	7 900	8 000	- GEBCO Fund - Fonds pour la Carte Bathymétrique	8 000
3 000	3 000	3 000	- Renovation Fund - Fonds de rénovation	3 000
55 000	40 000	40 000	- Conferences Fund - Fonds pour les conférences / assemblées	40 000
26 000	20 000	20 000	- Director's Removal Fund	20 000
			Fonds pour le déménagement des Directeurs	
70 000	70 000	65 000	- Capacity Building Fund - Fonds de renforcement des capacités	65 000
6 100	0	0	- Printing Fund - Fonds d'impression	0
-----	-----	-----		-----
2 795 676	2 819 280	2 876 006		2 876 006
				=====

TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE - Détail des dépenses

Budget approuvé 2008 Approved budget Euros	Budget approuvé 2009 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2010 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2010 Updated Budget Euros
410 000	418 200	426 564	I. PERSONNEL COSTS - Dépenses de personnel	
525 900	539 047	553 870	a) Salaries - Directing Committee - Comité de direction	439 700
120 900	123 922	127 330	b) Salaries - Category A - Personnel de Catégorie A	570 500
402 800	412 870	424 224	- Translators - Personnel de Traduction	129 500
10 300	10 558	10 848	- General Services (B & C) - Services généraux	436 800
			Overtime for B & C Categories - Heures supplémentaires	6 000
33 600	34 406	35 352	(Costs dependent on Salaries)	
300 300	307 807	316 272	c) Annual Bonus (B & C Categories) - Gratification annuelle	36 400
			d) Payment to Retirement schemes - Cotis, patronale de retraite	320 900
15 300	15 683	16 114	e) Insurances based on wages - Assurances assises sur salaires	15 000
65 500	67 333	69 219	f) Medical (GAN premiums) - Primes médicales versées au GAN	65 500
30 600	31 212	31 836	g) Family Allowances - Allocations familiales	14 500
34 700	34 440	35 387	h) Education Grants - Allocations pour frais d'études	16 500
			(Costs independent of Salaries)	
70 000	70 000	70 000	i) Medical claims paid - Remboursements de soins	70 000
-15 000	-15 000	-15 000	Medical - refunds from GAN - Remboursements obtenus du GAN	-15 000
0	0	0	j) Home rental - Indemnité de logement	0
12 200	12 505	12 849	k) Home Leave - Congés dans les foyers	9 000
0	0	0	m) Pensions to retired staff - Pensions versées aux retraités	0
5 100	5 100	5 100	n) Miscellan. Personnel Expenses - Autres dépenses de personnel	5 100
			(Controllable Personnel costs)	
6 100	6 253	6 424	o) Salaries - Temporary staff - Personnel temporaire	6 250
10 200	10 455	10 743	p) IHB Staff training - Formation du personnel du BHI	10 482
-----	-----	-----		-----
2 038 500	2 084 791	2 137 132		2 137 132

Budget approuvé 2008 Approved budget Euros Budget approuvé	Budget approuvé 2009 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2010 Approved 5Years Budget Euros	TABLE II A - Continued CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2010 Updated Budget Euros
			II. CURRENT OPERATING COSTS	
			(Maintenance, communications, etc...)	
56 100	57 222	58 366	a) Maintenance of building - Entretien des locaux	58 400
2 000	2 000	2 000	Multirisk insurance - Assurance multi-risques	2 200
35 700	36 414	37 142	Maintenance of IT equipments - Entretien des équipements	37 200
13 300	13 566	13 837	b) Office Stationery - Fournitures de bureau	8 000
40 800	41 616	42 448	c) Postage, telephone, telex, telefax - Télécommunications	42 000
3 600	3 672	3 745	d) Local Travel - Déplacements locaux	3 000
6 100	6 222	6 346	e) Bank Charges - Charges bancaires	6 000
40 000	40 000	40 000	f) Consultancy (Others than Auditors) - Consultants (hors audit)	45 000
4 100	4 182	4 266	g) Auditors fees - Honoraires du commissaire aux comptes	4 300
19 876	21 061	22 056	h) Public Relations - Relations publiques	21 000
1 000	1 000	1 000	i) Miscellan. Operating Expenses - Autres charges d'exploitation	1 000
			(Travel costs)	
47 000	47 000	47 000	j) Capacity Building (Progr. 2 only) - Renforcem, des capacités	50 000
220 000	224 400	228 890	k) Long Distance (All Progr. except 2) - Grands déplacements	228 000
			(Publications costs)	
11 200	11 424	11 652	l) I.H. Review - Revue hydrographique internationale	12 000
14 300	14 586	14 878	m) Other publications - Autres publications	15 526
-----	-----	-----		-----
515 076	524 365	533 626		533 626

Budget approuvé 2 008 Approved budget Euros	Budget approuvé 2 009 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2 010 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2010 Updated Budget Euros
			III. CAPITAL EXPENDITURE - Dépenses d'équipement	
35 000	30 000	30 000	a) Purchase of IT equipments - Equipements informatiques	30 000
13 000	13 000	13 000	b) Furniture & other equipments - Mobilier et autres équipem.	13 000
1 200	1 224	1 248	c) Purchase Publications & Binding - Reliures et publications	1 248
25 000	25 000	25 000	d) Depreciation of fixed assets - Dépréciat, des immobilisations	25 000
-----	-----	-----		-----
74 200	69 224	69 248		69 248
=====	=====	=====	=====	=====
2 627 776	2 678 380	2 740 006	ANNUAL OPERATING COSTS - Coût opérationnel annuel	2 740 006
=====	=====	=====	=====	=====
161 800	140 900	136 000	IV. ALLOCATION TO FUNDS - Dotations aux fonds dédiés	136 000
7 800	7 900	8 000	- a) GEBCO Fund - Fonds pour la Carte bathymétrique	8 000
3 000	3 000	3 000	- b) Renovation Fund - Fonds de rénovation	3 000
55 000	40 000	40 000	- c) Conferences Fund - Fonds pour Conférences & Assemblées	40 000
26 000	20 000	20 000	- d) Removal of Directors Fund - Déménagement des directeurs	20 000
70 000	70 000	65 000	- e) Capacity Building Fund - Fonds de Renforcement des capacités	65 000
0	0	0	- f) Printing Fund - Fonds d'impression	0
-----	-----	-----		-----
2 789 576	2 819 280	2 876 006	TOTAL EXPENDITURE - Dépense totale	2 876 006
=====	=====	=====		=====

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
BUDGET POUR 2010

TABLEAU III : RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

Budget approuvé 2008 Approved budget Euros	Budget approuvé 2009 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2010 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS	Budget révisé 2010 Updated Budget Euros
2 795 676	2 819 280	2 876 006	Net Expenditure - Dépenses nettes	2 876 006
2 897 175	2 944 950	2 909 556	Income - Revenus	2 909 565
-----	-----	-----	Budget Excess - Excédent budgétaire	-----
101 499	125 670	33 550	Budget Deficit - Déficit budgétaire	33 559
0	0	0	Support to the IRF	0
-45 000	-22 000	0		0
-----	-----	-----	Effect on capital - Effet sur le capital	-----
56 499	103 670	33 550		33 559
=====	=====	=====		=====

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI PROPOSE
POUR 2010
VERSION DU 31 JUILLET 2009**

**ANNEXE B à la LC
... 53/2009**

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	Ancienne référence
	Programme 1 "Affaires générales"		
	Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales		
1.1.1	Nations Unies (NU) (réunion)		Tâche 1.2.1
1.1.2	Organisation maritime internationale (OMI) (réunions)		Tâche 1.2.2
	* COMSAR		
	* NAV		
	* MSC		
	* TCC		
1.1.3	Commission océanographique intergouvernementale (COI) * Conseil exécutif de la COI (réunion)		Tâche 1.2.3
1.1.4	Association internationale de signalisation maritime (AISM)		Tâche 1.2.4
	- réunions sur la navigation électronique (e-Nav)		
	- conférence de l'AISM		
1.1.5	Association cartographique internationale (ACI) (réunion)		Tâche 1.2.5
1.1.6	Fédération internationale des géomètres (FIG) (réunion)		Tâche 1.2.6

1.1.7	Association internationale des ports (AIP) (réunion)		Tâche 1.2.7
1.1.8	Organisation internationale de normalisation		Tâche 1.2.8
1.1.9	Commission électrotechnique internationale (CEI) (réunion)		Tâche 1.2.9
1.1.10	Réunions des parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA) (réunion)		Tâche 1.2.10
1.1.11	Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH) (réunion)		Tâche 1.2.11
1.1.12	Association de gestion portuaire d'Afrique occidentale et centrale (AGPAOC) et Organisation maritime de l'Afrique occidentale et centrale (OMAOC) (réunions)		Tâche 1.2.12
1.1.13	Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP) (réunion)		Tâche 1.2.13
1.1.14	Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO) (réunions)		Tâche 1.2.14
1.1.15	Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR) (réunion)		Tâche 1.2.15
1.1.16	Autres organisations internationales		Tâche 1.2.16
	* DGIWG (conférence)		
	* GEO (réunion)		
	* Union européenne (réunion)		
	* JBGIS (réunion)		
	* CIRM (réunion)		
	Elément 1.2 Gestion de l'information		
1.2.1	Maintenance et développement du site web de l'OHI		Tâche 4.1.1

1.2.2	Développement et maintenance des services de cartes en ligne (par exemple le catalogue de l'OMI)		Aucun numéro
1.2.3	Communication entre le BHI et les Etats membres, par le biais de lettres circulaires		Tâche 4.1.2
1.2.4	Publications de l'OHI		Tâche 4.1.3
1.2.5	Bibliothèque technique du BHI		Tâche 4.1.4
	Elément 1.3 Relations publiques		
1.3.1	Relations avec le gouvernement de Monaco et les autres autorités		Tâche 4.2.1
1.3.2	Journée mondiale de l'hydrographie		Tâche 4.2.2
1.3.3	Communications avec l'industrie hydrographique		Tâche 4.2.3
	Forum des parties prenantes de l'OHI conjointement avec la 2ème réunion du HSSC		
1.3.4	Communiqués de presse		Tâche 4.2.4
1.3.5	Fourniture d'articles sur l'OHI		Tâche 4.2.5
1.3.6	Soutien aux relations publiques		Tâche 4.2.6
1.3.7	Publicité		Tâche 4.2.7
	Elément 1.4 OHI		
1.4.1	Nouvelle structure de l'OHI		Tâche 5.1.1
1.4.2	Programme de travail et budget de l'OHI		Tâche 5.1.2
1.4.3	Groupe de travail consultatif juridique de l'OHI		Tâche 5.1.4
	Elément 1.5 BHI		
1.5.1	IHB Administration.		Tâche 5.2.1
1.5.2	Règlement du personnel du BHI		Tâche 5.2.2
1.5.3	Service de traduction du BHI		Tâche 5.2.3
1.5.4	Procédures financières du BHI		Tâche 5.2.4

1.5.5	Manuel des procédures du BHI en ce qui concerne les activités permanentes		Tâche 5.2.5
1.5.6	Formation du personnel		Tâche 5.2.6
1.5.7	Maintenance		Tâche 5.2.7
1.5.8	Achat d'équipement informatique, de mobilier et d'autre matériel		Tâche 5.2.8
	- améliorations de routine des OP et des équipements		
	- mobilier et autres équipements		
1.5.9	Maintien du fonds de déménagement (Directeurs et adjoints techniques bénéficiaires)		Tâche 5.2.9
	Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales		
1.6.1	XVIIIème CHI		Tâche 5.3.2
	Programme 2 "Services et normes hydrographiques"		
Tâche	Elément 2.1 Réunions des différents sous-comités et groupes de travail associés	COMMENTAIRES	Ancienne référence
2.1.1	Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)		Tâche 3.1.1
2.1.2	Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'application de la norme de transfert (TSMAD)		Tâche 3.1.2
2.1.3	Groupe de travail sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG)		Tâche 3.1.3
2.1.4	Groupe de travail sur la présentation des informations numériques (DIPWG)		Tâche 3.1.4

2.1.5	Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)		Tâche 3.1.5
2.1.6	Groupe de travail sur le dispositif de protection des données (DPSWG)		Tâche 3.1.6
2.1.7	Groupe de travail sur le dictionnaire hydrographique (S-32)		Tâche 3.1.8
2.1.8	Groupe de travail sur les marées et sur les niveaux des eaux (TWLWG)		Tâche 3.1.11
2.1.9	Comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS)		Tâche 3.1.16
2.1.10	Groupe de travail mixte d'experts techniques sur le RENC (JTEWG)		Tâche 3.1.17
2.1.11	Groupe de travail sur la qualité des données (DQWG)		Tâche 3.1.19
2.1.12	Groupe de travail sur la mise à jour des ENC (EUWG)		Tâche 3.1.20
2.1.13	Groupe de travail sur les MSDI (MSDIWG)		Tâche 3.5.2
	Elément 2.2 Levés hydrographiques		
2.2.1	Manuel d'hydrographie		Tâche 3.2.2
2.2.2	Dictionnaire hydrographique (HD)		Tâche 3.2.3
2.2.3	Publications du GT sur les marées et sur les niveaux des eaux		Tâche 3.2.4
2.2.4	Publications hydrographiques (dont aucun organe spécifique n'est chargé)		Tâche 3.2.5
	Elément 2.3 Cartographie marine		
2.3.1	Publications nautiques		Tâche 3.3.1
2.3.2	Protection des données numériques		Tâche 3.3.2
2.3.3	Liaison et coopération avec les autres organisations		Tâche 3.3.3

2.3.4	Production, distribution et tenue à jour des ENC		Tâche 3.3.4
2.3.5	Série de cartes INT		Tâche 3.3.5
	Elément 2.4 Données pour les applications géomatiques		
2.4.1	Développement des normes		Tâche 3.5.1
	- Réunion - ISO TC211		
	- Réunion - DGIWG		
	- S-101 - Atelier sur les besoins des utilisateurs		
	- ACI - commission sur les normes spatiales		
2.4.2	Infrastructures des données spatiales maritimes		Tâche 3.5.2
	Elément 2.5 Aspects techniques du droit de la mer		
2.5.1	Conférences ABLOS		Tâche 3.6.1
2.5.2	Manuel sur les aspects techniques du droit de la mer (Manuel TALOS)		Tâche 3.6.2
2.5.3	Assistance technique du groupe de travail TALOS		Tâche 3.6.3
	Programme 3 "Coordination et soutien interrégional"		
Tâche	Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres	COMMENTAIRES	Ancienne référence
3.1.1	Commission hydrographique nordique (CHN) (réunion)		Tâche 1.1.1
3.1.2	Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN) (réunion)		Tâche 1.1.2
3.1.3	Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO) (réunion de coordination)		Tâche 1.1.3

3.1.4	Commission hydrographique des USA et du Canada (CHUSC) (réunion)		Tâche 1.1.4
3.1.6	Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB) (réunion)		Tâche 1.1.6
3.1.7	Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO) (réunion)		Tâche 1.1.7
3.1.8	Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE) (réunion)		Tâche 1.1.8
3.1.9	Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO) (réunion)		Tâche 1.1.9
3.1.10	Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC) (réunion)		Tâche 1.1.10
3.1.12	Commission hydrographique de la zone maritime ROPME (CHZMR) (réunion)		Tâche 1.1.12
3.1.13	Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional (CHOIS) (réunion)		Tâche 1.1.13
3.1.14	Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO) (réunion)		Tâche 1.1.14
3.1.15	Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) (réunion)		Tâche 1.1.15
3.1.16	Comité de coordination interrégional (IRCC2) (deuxième réunion)		Tâche 1.1.16
3.1.17	Groupe de travail du WEND (réunion)		Tâche 3.1.12
3.1.18	CHR oeuvrant pour achever la couverture en ENC pour tous les autres types de navires avant le 31 décembre 2010		Tâche 1.1.18
3.1.19	CHR oeuvrant pour achever les programmes de couverture en ENC avant le 31 décembre 2010		Tâche 1.1.19

3.1.20	Les CHR et le secteur hydrographique industriel		Tâche 1.1.20
	Elément 3.2 Coopération avec les Etats non membres		
3.2.1	Commission hydrographique de l'Atlantique oriental. Mise en place d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Se conformer au chapitre V de la Convention SOLAS et participer aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.1
3.2.2	Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest. Mise en place d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Se conformer au chapitre V de la Convention SOLAS et participer aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.2
3.2.3	Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes. Mise en place d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Se conformer au chapitre V de la Convention SOLAS et participer aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.3
3.2.4	Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes. Mise en place d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Se conformer au chapitre V de la Convention SOLAS et participer aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.4

3.2.5	Commission hydrographique de la zone maritime ROPME. Se conformer au chapitre V de la Convention SOLAS et participer aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.5
3.2.6	Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional. Mise en place d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI.		Tâche 1.3.6
3.2.7	Commission hydrographique de la mer Méditerranée et de la mer Noire. Mise en place d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Se conformer au chapitre V de la Convention SOLAS et participer aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.8
	Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités		
3.3.1	Sous-comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBSC de l'OHI)		Tâche 2.1.1
3.3.2	Fonds pour le renforcement des capacités (Fonds CB)		Tâche 2.1.2
3.3.3	Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités		Tâche 2.1.3
3.3.4	Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités		Tâche 2.1.4
3.3.5	Programme de travail sur le renforcement des capacités (CBWP)		Tâche 2.1.5

3.3.6	Suivi des activités et des initiatives en matière de renforcement des capacités. Continuer à développer les procédures		Tâche 2.1.6
3.3.7	Normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (CI)		Tâche 2.1.7
3.3.8	Formation en hydrographie et en cartographie marine		Tâche 2.1.8
	Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités		
3.4.1	Visites techniques et consultatives (un soutien principal doit être apporté dans le cadre du budget du BHI)		Tâche 2.2.1
	CHMMN (Syrie, Libye et Israël)		
	CHAtO (mission de suivi au Gabon, au Cameroun et en Guinée Bissau)		
	CHAO (probablement Bruneï ou Cambodge)		
3.4.2	S-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde		Tâche 2.2.2
3.4.3	Procédures d'évaluation (continuer à les développer)		Tâche 2.2.3
	Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités		
3.5.1	Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie. Soutenir cette tâche générale de l'OHI lorsque des visites techniques sont effectuées		Tâche 2.3.1
3.5.2	Ateliers techniques, séminaires, cours de brève durée		Tâche 2.3.2

	* Cartographie marine et production d'ENC, assurance de la qualité de la CHAO		
	* Aspects techniques des frontières maritimes, lignes de base et extension du plateau continental de la CHAO		
	* Atelier sur les levés portuaires et en eaux peu profondes (tous les pays de la CHAIA et de la CHOIS). Les deux CHR doivent pouvoir bénéficier de cet atelier		
	* Atelier régional sur les renseignements sur la sécurité maritime (RSM) CHAIA		
	* Levés dans le cadre d'une formation continue CHAIA		
	* Atelier sur les levés portuaires et en eaux peu profondes (tous les pays de la CHMAC, de la CHPSE et de la CHAtSO). Les trois CHR doivent pouvoir bénéficier de cet atelier		
	* Atelier régional sur les RSM CHPSO		
	* Cours régional de cartographie marine CHPSO		
	* Golfe du Honduras CHMAC		
	* Premier module du cours de formation en CAT B assuré par le SH du RU, devant être proposé à tous par LC		
3.5.3	Cours d'hydrographie et de cartographie marine		Tâche 2.3.3
3.5.4	Formation sur le terrain (à terre/en mer)		Tâche 2.3.4
3.5.5	Projets nautiques et maritimes		Tâche 2.3.5
	* Projet d'autoroute maritime électronique (détroit de Malacca)		

	* Mise en place d'une autoroute maritime (océan Indien occidental)		
	* Sécurité de la navigation sur le lac Victoria		
3.5.6	Accords bilatéraux		Tâche 2.3.6
	Elément 3.6 Renseignements sur la sécurité maritime		
3.6.1	Sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) (réunion)		Tâche 3.1.9
3.6.2	Elargissement et couverture du SMAN		Tâche 3.4.1
3.6.3	Coordinateurs de zones NAVAREA		Tâche 3.4.2
3.6.4	Publications du SMAN		Tâche 3.4.3
	Elément 3.7 Programme de cartographie des océans		
3.7.1	Comité directeur de la GEBCO (réunion)		Tâche 3.1.13
3.7.2	Sous-comité technique de la GEBCO sur la cartographie des océans (GEBCO TSCOM) (Réunion)		Tâche 3.1.14
3.7.3	Sous-comité de la GEBCO sur les noms du relief sous-marin (GEBCO SCUFN) (réunion)		Tâche 3.1.15
3.7.4	Bathymétrie en eaux peu profondes		Tâche 3.7.1
3.7.5	Intégration des données bathymétriques		Tâche 3.7.2
3.7.6	Cartes et quadrillages numériques		Tâche 3.7.3
3.7.7	Nouveaux produits		Tâche 3.7.4
3.7.8	Enseignement global		Tâche 3.7.5
3.7.9	Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique		Tâche 3.7.6
3.7.10	Projets de cartes bathymétriques internationales		Tâche 3.7.7
3.7.11	Publications de la GEBCO		Tâche 3.7.8

Version du 31 juillet 2009

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2010

Ce document développe le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2010, qui sont fournis sous couvert des annexes B et A, respectivement. Ils sont rattachés par leurs tâches et objectifs communs et donnent une indication des ressources budgétaires nécessaires à leur accomplissement. Ce document décrit de manière plus explicite ces liens.

Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2010 est divisé, conformément au plan stratégique de l'OHI approuvé lors de la dernière CHIE, selon les trois programmes suivants :

Programme 1 « Affaires générales »;

Programme 2 « Services et normes hydrographiques »

Programme 3 « Coordination et soutien interrégional ».

Cette nouvelle structure du programme de travail de l'OHI constitue en fait une présentation différente du programme de travail quinquennal approuvé par la XVIIe CHI en 2007. Les anciens programmes 4 et 5 constituent essentiellement la base du nouveau programme 1; l'ancien programme 3 constitue le nouveau programme 2 et les anciens programmes 1 et 2, constituent la base du nouveau programme 3. Les éléments du programme original ont été conservés mais, comme on l'a déjà mentionné, ils ont été placés dans un ordre différent. Des numéros différents leur ont donc été attribués. Le détail en est donné ci-après :

ANALYSE FINANCIERE

Revenus :

Les ressources nécessaires pour réaliser le programme de l'OHI proviennent pratiquement exclusivement des contributions des Etats membres. Pour 2010, le nombre de parts a légèrement augmenté pour atteindre 682 en comparaison avec les 673 parts utilisées pour la préparation des estimations budgétaires de la XVIIème CHI, de 2007. Ceci s'explique par l'adhésion de deux nouveaux Etats membres, le Qatar et l'Irlande, ainsi que par le rétablissement des avantages et prérogatives du Suriname après la XVIIe CHI, et par une diminution nette d'une part en raison des variations de tonnage. Les quatre parts qui restent impayées par les Etats membres suspendus ne sont pas prises en compte pour le calcul.

En ce qui concerne le niveau des contributions, la XVIIème Conférence HI a décidé, pour 2010, de conserver la même valeur unitaire de la part que celle utilisée depuis 2005, à savoir 3 984,48€. Les revenus totaux attendus sont donc conformes au montant approuvé dans le cadre du budget quinquennal, et atteignent un revenu total prévu de 2 909 565 €.

Dépenses :

En dépit du fait que les revenus sont supérieurs aux dépenses, le Comité de direction recommande de maintenir les dépenses au niveau approuvé par la XVIIème Conférence HI, soit 2 876 006 €, de sorte que le surplus vienne accroître l'excédent budgétaire estimé avec un impact sur le fonds de roulement, pour le moment.

Les dépenses sont réparties dans les chapitres suivants :

Chapitre 1 – Coûts afférents au personnel :

Les coûts afférents au personnel inscrits au budget pour 2010 atteignent 2 137 132 €, représentant environ 74% des dépenses totales; naturellement, la majeure partie du Chapitre 1 est consacrée aux salaires du personnel du BHI (71%). On estime que le fonds de retraite interne continuera à être entièrement financé, et soumis à des ajustements annuels reposant sur des études actuarielles. Par conséquent, le paiement des pensions aux retraités s'effectuera à partir du FRI qui est géré séparément et non pas à partir du budget de l'OHI.

Chapitre 2 – Coûts d'exploitation courants :

Les coûts d'exploitation courants sont maintenus au niveau approuvé par la Conférence, soit 533 626 €. Les dépenses de voyage restent comparables à celles des années précédentes, et ce malgré l'accroissement des tarifs aériens dont l'impact sera absorbé dans le programme de travail. Les coûts de déplacements liés à l'accompagnement du programme de renforcement des capacités restent dans les limites de la prévision du budget quinquennal.

Chapitre 3 – Dépenses d'investissements :

La gestion de ces dépenses a été améliorée. Pour 2010, le montant des dépenses (69 248 €) est maintenu au niveau de la prévision du budget quinquennal et est d'un niveau équivalent aux estimations budgétaires quinquennales approuvées par la XVIIème Conférence HI.

Affectation des fonds :

Les fonds réservés aux futures dépenses demeurent au niveau de l'enveloppe globale (136 000€) approuvée par la XVIIème Conférence HI.

ANALYSE PROGRAMMATIQUE

Les éléments exposés ci-dessous donnent des indications sur le niveau d'effort ainsi que sur les effectifs du BHI et des Etats membres qui participent à chaque élément. A partir de ces informations, un niveau de dépenses approximatif peut être estimé. Les fonds affectés à des lignes budgétaires explicites associées à un élément du programme sont mis en relief, selon qu'il convient.

Programme 1 « Affaires générales » ;

Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales

L'importance et la portée de cet élément continuent de se développer à mesure que les NU accordent une priorité toujours plus élevée aux questions pour lesquelles l'océan joue un rôle important. Les obligations décrites dans le cadre du chapitre V de la Convention SOLAS nécessitent toujours une liaison étroite avec l'OMI. L'interaction de l'OHI avec l'OMI s'est

accrue avec les initiatives visant à encourager l'élargissement de la composition de l'OHI et la fourniture de conseils experts en faveur de l'hydrographie au sein de l'OMI, avec notamment l'application systématique des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS. Un directeur et un adjoint technique participent généralement aux réunions du comité de la sécurité maritime, du sous-comité de la navigation, du comité de la coopération technique et du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).

Des initiatives conjointes avec la COI, portant essentiellement sur le renforcement des capacités, sur la GEBCO et sur les cartes bathymétriques internationales (CBI), ainsi que l'importance accrue qui est accordée à la bathymétrie des eaux peu profondes à l'appui des systèmes d'alerte aux tsunamis (TWS) et autres risques, justifient la participation d'un directeur aux réunions du Conseil exécutif de la COI. Les réunions trilatérales avec l'OMI et la COI, qui ont été initiées en 2007 en vue d'assurer la coordination de tous les efforts de renforcement des capacités, incorporent désormais l'OMM et vraisemblablement, dans le futur, l'AIMS. Un directeur et un adjoint technique participent à cette initiative.

Après la célébration du 50^e anniversaire de la signature du Traité sur l'Antarctique, la RCTA semble accorder une plus haute priorité aux questions intéressant l'OHI. L'amélioration de la sécurité de la navigation, la protection de l'environnement marin et la contribution aux sciences dans l'Antarctique requièrent une participation active à la tribune de la RCTA ainsi qu'au sein du COMNAP et de l'IAATO. Un directeur représente normalement l'OHI lors des réunions RCTA en vue de maintenir la continuité de cet effort.

Une étroite coordination existe avec l'AIMS et l'AIP pour la coopération dans des projets de renforcement des capacités et pour des conseils experts sur diverses initiatives en matière de sécurité de la navigation (comme l'e-Navigation) auxquels l'AIMS et l'AIP participent. Normalement, un adjoint technique, un directeur ou un représentant d'un Etat membre représente l'OHI aux réunions présentant un intérêt pour cette dernière. L'ACI, la CEI, l'ISO et la FIG demeurent des partenaires importants, notamment pour la tenue à jour des normes. En outre, la FIG apporte un appui essentiel aux initiatives de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Normalement un directeur ou un adjoint technique représente l'OHI auprès de ces organisations.

L'OHI est représentée au sein de plusieurs tribunes comme GEO, l'UE, l'AGPAOC, entre autres, afin de pouvoir conserver la visibilité et la considération de ces organisations, lorsque les questions discutées concernent l'hydrographie ou les disciplines connexes. A partir d'une analyse détaillée des ordres du jour, une décision est prise sur le mode de représentation le plus approprié.

Élément 1.2 Gestion de l'information

Le comité de direction, les adjoints techniques, les traducteurs et plusieurs membres du personnel de catégorie B participent pleinement à l'accomplissement des tâches regroupées sous cet élément. La tenue à jour et l'amélioration du site Web de l'OHI et les services de cartes en ligne constituent un défi permanent. La communication la plus efficace et la plus rapide, entre les Etats membres et le BHI s'effectue *via* Internet et le BHI doit continuer à améliorer ses capacités dans ce domaine. Pratiquement toutes les publications ont été mises en ligne sur le site Web de l'OHI. Les lettres circulaires sont mises en ligne sur internet dès qu'elles sont signées

par le comité de direction. Les communications numériques (courriel) sont de plus en plus utilisées par les EM et enregistrées directement dans un système de gestion des documents (DMS) qui vieillit. Le DMS nécessitera des améliorations en 2010.

Elément 1.3 Relations publiques

Les relations avec la Principauté de Monaco et avec d'autres autorités gouvernementales de l'OHI et des Etats non membres de l'OHI sont entretenues à l'aide des ressources du comité de direction et du personnel du BHI.

Le comité de direction et les adjoints techniques accomplissent cette tâche en représentant l'OHI à des conférences externes, auprès d'autres Organisations et réunions avec l'industrie hydrographique. La Journée mondiale de l'hydrographie est un événement majeur préparé par le BHI et en 2010 les composantes de cette célébration seront partagées avec les Etats membres, comme cela s'est pratiqué dans le passé.

Elément 1.4 OHI

Cet élément comprend le contrôle du programme de travail/budget et l'implémentation de la nouvelle structure de l'OHI. Celle-ci comprend une étude des indicateurs de performance à deux niveaux, stratégique et pratique, ainsi que l'identification de la manière de mettre en œuvre ces mesures. Le comité de direction, deux adjoints techniques, un membre du personnel de catégorie B et vraisemblablement un expert détaché par les Etats membres entreprendront cette activité. Le président et le vice-président de la Commission des finances en sont informés au moins deux fois l'an.

Elément 1.5 BHI

Tous les travaux internes envisagés pour 2010 sont englobés dans ce point auquel l'ensemble du BHI participe. L'administration est gérée par le comité de direction avec l'assistance des adjoints techniques et d'un membre du personnel de catégorie B. Un plus grand nombre d'activités du BHI seront documentées afin d'améliorer leur administration et leur financement. En ce qui concerne le service de traduction, la charge de travail fait toujours l'objet d'un examen attentif afin d'identifier les mesures efficaces permettant d'assurer un service satisfaisant et d'absorber des besoins croissants.

Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales

La préparation de la XVIIème CHI (2012) commencera par l'identification des dates auxquelles l'Auditorium sera disponible, afin de fixer les dates le plus tôt possible, à l'avance. Le comité de direction du BHI et l'ensemble du personnel participeront à cette activité.

Programme 2 « Services et normes hydrographiques »

Elément 2.1 Réunions avec différents sous-comités et groupes de travail associés

Cet élément donne une idée générale du niveau d'activités que le comité HSSC et les groupes de travail associés prévoient pour 2010. Un directeur, trois adjoints techniques et plus de quarante représentants des Etats membres participent aux différentes réunions ainsi que des observateurs de l'industrie accrédités à l'OHI.

Elément 2.2 Levés hydrographiques

Cet élément inclut des activités visant à améliorer la qualité de la collecte des données hydrographiques par le développement de spécifications et de normes pour l'exécution des levés hydrographiques et la fourniture d'un soutien afin de parvenir à la meilleure pratique. La tenue à jour de la S-44, le suivi de la progression du dictionnaire hydrographique, l'assurance de la tenue à jour du manuel d'hydrographie à l'aide des nouvelles informations reçues, ainsi que les travaux sur les marées et sur les niveaux des eaux constituent des tâches pour les GT concernés ainsi que pour le personnel technique du BHI.

Elément 2.3 Cartographie marine

Cet élément progresse grâce aux travaux de plusieurs GT du HSSC. En 2010, l'accent continuera d'être placé sur le suivi et les directives en matière de qualité, de cohérence et de production, distribution et mise à jour accélérées des ENC. La tenue à jour des normes existantes pour les ENC, les cartes papier et les publications ainsi que le contrôle en matière de production des séries de cartes INT sont une activité permanente.

Elément 2.4 Données pour les applications géomatiques

Pour 2010, cet élément comprend la poursuite du développement de nouvelles normes pour la prochaine génération de données (par ex. séries S-100 et S-10X), les symboles pour les cartes papier et la liaison avec d'autres organisations de normalisation comme le DGIWG, l'ACI, la CEI et l'ISO. Les développements globaux et régionaux concernant les questions relatives à l'infrastructure des données spatiales seront étroitement suivis par le HSSC en 2010 afin de tenir les Etats membres dûment informés de la progression et des mesures que l'OHI envisagera d'adopter. Un directeur et deux adjoints techniques doivent superviser cette activité et soutenir le président du HSSC.

Elément 2.5 – Aspects techniques du droit de la mer

En 2010, une conférence ABLOS sera tenue. Par ailleurs, il est prévu de finaliser les versions française et espagnole de la dernière édition du manuel TALOS. ABLOS continuera de développer un programme de formation standard sur les aspects hydrographiques de la détermination des limites maritimes. En liaison avec le CBSC, il sera examiné la possibilité de dispenser un cours sur ce sujet, dans le cadre d'un programme d'assistance à la formation. Le président d'ABLOS bénéficie de l'assistance d'un adjoint technique.

Programme 3 : « Coordination et soutien interrégional »

Elément 3.1. – Coopération avec les Etats membres :

Cet élément est essentiellement réalisé au travers des Commissions hydrographiques régionales (CHR). En 2010, douze CHR et la CHA ont prévu des réunions. Ces réunions revêtent une importance croissante, et continueront de le faire, à mesure que les CHR deviennent un élément central dans le processus de communication global de l'OHI et dans la stratégie d'exécution du programme de travail. Ces réunions d'une durée de trois ou quatre jours, normalement organisées conjointement avec un atelier ou un séminaire, constituent, pour les pays de la région, une formidable opportunité d'examiner les réalisations, d'identifier les initiatives et de développer des positions régionales sur les questions relatives à l'OHI. De plus en plus de

représentants, aussi bien d'ONG accréditées que de l'industrie hydrographique, participent à ces événements qui offrent une occasion unique aux pays en voie de développement d'être informés des derniers progrès technologiques et des opportunités de formation. Toutefois, le nombre de participants varie souvent et, en général, on peut compter sur la venue de 20 à 50 participants pour chaque événement. Un directeur (occasionnellement accompagné d'un adjoint technique) y représente le BHI, et contribue largement au suivi des actions convenues. En 2010, il est prévu que la seconde réunion de l'IRCC aura lieu et que le GT WEND, récemment créé, entreprendra ses travaux, afin de contribuer à l'achèvement d'une couverture appropriée en ENC.

Elément 3.2. - Coopération avec les Etats non membres :

Cet élément comprend les tâches entreprises par certains présidents de CHR conjointement avec le directeur du BHI en charge de la CHR respective. L'idée maîtresse consiste à développer des stratégies régionales afin d'encourager la participation et l'engagement d'Etats non membres aux activités de l'OHI, dans le but de faciliter la compréhension de leurs obligations hydrographiques, dans le cadre du Chapitre V de la Convention SOLAS et notamment de développer des capacités permettant de satisfaire aux prescriptions de la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS. Chaque directeur et un adjoint technique supervisent cette activité et soutiennent le président respectif de la CHR.

Elément 3.3 - Gestion du renforcement des capacités :

Cet élément comprend les réunions du CBSC et du Comité international ainsi que de nombreuses tâches concentrées sur la nécessité d'optimiser la structure du CB de l'OHI en améliorant la coordination avec les CHR, en augmentant le contrôle sur des projets/initiatives convenus et en évaluant l'utilité des procédures mises au point pour contribuer à une meilleure gestion du fonds pour le renforcement des capacités. Ce fonds soutiendra les activités identifiées dans les éléments 3.4 et 3.5.

Pour 2010, une affectation de 65 000 € du budget normal et près de 70 000€ de la contribution de la République de Corée sont affectés au fonds CB pour des projets visant à développer les capacités hydrographiques de base dans les pays en voie de développement. Un directeur et un adjoint technique consacrent approximativement 25% de leur temps au contrôle de cette activité. Le personnel du BHI en charge des finances contribue également à cet élément.

Cet élément comprend également la progression et la mise à jour des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine et des publications pertinentes (M-5, M-6, M-8 et S-47), ainsi que le processus d'homologation des programmes hydrographiques et cartographiques, tâche qui concerne un directeur, un adjoint technique et des représentants issus de quatre Etats membres.

Elément 3.4 - Evaluation du renforcement des capacités

En 2010, avec la coordination de la CHMMN, de la CHAtO et de la CHAO, les pays de la région bénéficieront de visites techniques et consultatives d'équipes constituées d'experts de leur région, avec l'appui du BHI.

Le CBSC continuera à développer et à acquérir de l'expérience en matière d'application des procédures d'évaluation des efforts du CB. Il sera demandé aux pays qui ont déjà bénéficié de visites de rendre compte au CBSC des retombées des visites techniques passées et du suivi des recommandations incluses dans les rapports des visites techniques préparés par les équipes

d'experts. Cette tâche concerne un directeur et un adjoint technique qui apportent leur appui au président du CBSC.

Elément 3.5 – Apport en renforcement des capacités

Plusieurs tâches sont incluses sous cet élément, à commencer par l'accroissement de la sensibilisation à l'importance de l'hydrographie par tous les moyens possibles. Plusieurs CHR bénéficieront d'ateliers techniques et de cours de courte durée. Toutes les initiatives ont été identifiées comme prioritaires par les CHR appropriées ; le CBSC a étudié et évalué toutes les propositions et a identifié le niveau de soutien qui pourrait être assuré par le fonds sur le renforcement des capacités.

Cet élément tient également compte des différents projets d'autoroutes maritimes électroniques (MEH) dans la composante du CB. Le suivi et la coordination de toutes les activités prises en compte mobilisent quasiment 50% du temps d'un directeur et d'un adjoint technique.

Elément 3.6 – Renseignements sur la sécurité maritime

La réunion annuelle du SMAN-SC, l'amélioration du niveau de coordination des NAVAREA et l'implémentation du nouveau système dans l'océan Arctique sont inclus dans cet élément. La tenue à jour régulière de publications pertinentes, telle la S-53 est également incluse. Il est prévu que le président du SMAN-SC participe à la seconde réunion de l'IRCC. Un directeur et un adjoint technique doivent superviser cette activité et soutenir le président du SMAN-SC.

Elément 3.7 – Programme de cartographie océanique

Cet élément comprend les réunions des deux sous-comités et la réunion du comité directeur de la GEBCO (GGC). A partir d'une résolution de l'Assemblée de la COI, la GEBCO doit accorder la priorité au développement de données bathymétriques à haute résolution dans les régions côtières et du modèle d'élévation numérique, et rendre compte en juin 2010 au Conseil exécutif de la COI. D'autres tâches prises en compte pour 2010 incluent : quadrillages, nouveaux produits et contribution à l'enseignement et à la tenue à jour des publications associées, avec priorité à la B-7, Directives de la GEBCO. Les questions relatives à la GEBCO sont traitées par un directeur, par trois adjoints techniques et par pas moins de dix représentants d'Etats membres qui participent au Comité directeur de la GEBCO et à ses deux sous-comités, le SCUFN et le TSCOM.